

COMPTE-RENDU

Séance du 4 Avril 2019

L' an 2019 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, JACQUES Chantal, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, LUZU Eric, MOAL Eric, RACINE Pierre (arrivé à 20h et prend part au vote), TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absents ayant donné procuration : Mme PASSERARD Corinne à M. VAUCOULEUR Serge, M. RACINE Pierre à Mme CHEDRI Timmy

Absents : Mme GARCIA Elodie, M. LENOIR Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 28/03/2019

Date d'affichage : 28/03/2019

A été nommée secrétaire : M. AMANI Bastoi

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Compte de gestion 2018 du budget principal
Compte administratif 2018 du budget principal
Affectation du résultat de l'exercice 2018
Vote du taux des trois taxes pour l'année 2019
Vote des subventions 2019 aux associations
Budget principal 2019
Contrat d'entretien des équipements de traitement d'air de la salle des fêtes

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite que soit rajouté un point à l'ordre du jour :
- Demande de subvention exceptionnelle SACRE CHARLEMAGNE

Le Conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

réf : DELIB2019_09 Compte de gestion 2018 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_10 Compte administratif 2018 du budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2018.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Timmy CHEDRI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, R. 2342-1 et D. 2342-12,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget principal de l'exercice 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, arrêté comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 570 553,35 €
- Recettes : 686 855,93 €
- Excédent d'exploitation : **116 302,58 €**
- Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire : **16 477,60 €**
- Excédent antérieur reporté : **358 603,91 €**

Soit un excédent total cumulé de **491 384,09 €**

Section investissement :

- Dépenses : 538 351,70 €
- Recettes : 490 361,17 €
- Déficit d'investissement : **47 990,53 €**
- Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire : **1 192,85 €**
- Excédent antérieur reporté : **26 534,13 €**
- Soit un déficit d'investissement cumulé de **20 263,55 €**

· **Excédent total cumulé : 471 120,54 €**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention :)

20h: arrivée de M. Pierre RACINE qui prend part aux délibérations

réf : DELIB2019_11 : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	116 302,58
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	375 081,51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	491 384,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-20 263,55
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-17 948,61
Besoin de financement F. = D. + E.	38 212,16
AFFECTATION =C. = G. + H.	491 384,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	38 212,16
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	453 171,93
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_12 Vote du taux des trois taxes pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année et conformément aux articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE, les taux des trois taxes pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation 18,43 %
- Taxe Foncière Bâti 26,29 %
- Taxe Foncière Non Bâti 76,79 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_13 Vote des subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote des subventions aux associations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE et VOTE une subvention communale pour l'année 2019 aux associations ci-après :

- HPEV	700 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Bouille et Gribouille	1 000 € à douze voix- M. MOAL se retire du vote
- VAAV	1 000 € à onze voix- MM. VIEIRA et AMANI se retirent du vote
- Sacré Charlemagne	500 € à douze voix - M. RACINE se retire du vote
- Compagnie du Javot	1 000 € à douze voix -M. BRUNEAU se retire du vote
- LIV	800 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Little Evan	500 € à douze voix - M. RACINE se retire du vote
- Comité des fêtes	3 500 € à douze voix- M. MOAL se retire du vote
- Coopérative scolaire de Valence	4 000 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Fanfare de Montereau	300 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Les donateurs du Sang	200 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Handisport	30 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Téléthon	30 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Les resto du coeur	50 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Les Sapeurs-Pompiers	100 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Croix Rouge Montereau	80 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- Epicerie DEMETER solidaireVulaines S/Seine	100 € à l'unanimité des membres présents et représentés

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget de l'année 2019

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_14 Budget principal 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget Communal, exercice 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

VOTE le budget Communal M14, exercice 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 069 317 €

- Section d'Investissement : 462 285 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_15 Contrat d'entretien des équipements de traitement d'air de la salle des fêtes

M. le Maire informe que le contrat d'entretien des équipements de traitement d'air de la salle des fêtes est caduc depuis fin 2012. Il convient donc de reprendre un contrat. Il soumet au conseil la proposition de l'entreprise LEROUX GONSSARD, l'entreprise qui a installé la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Accepte les conditions du contrat d'entretien des équipements de traitement d'air de la salle des fêtes auprès de l'entreprise LEROUX GONSSARD

-Autorise Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2019_16 Subvention exceptionnelle SACRE CHARLEMAGNE

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'association SACRE CHARLEMAGNE a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la mairie.

L'association organise le 12 mai un loto pour les enfants de Valence-en-Brie et d'Echouboulains et souhaite mettre en lot principal une console de jeux d'une valeur de 300 €. Pour information, elle a également sollicité la commune d'Echouboulains.

Considérant que la commune d'Echouboulains participera également au financement du lot principal en versant une subvention à SACRE CHARLEMAGNE, M. le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € correspondant à la moitié de la valeur du lot principal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

d'OCTROYER à l'association SACRE CHARLEMAGNE une subvention de 150 €
Dit que cette somme sera imputée sur l'article 6574 du budget 2019

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstention :)

Questions diverses :

M. le Maire informe :

Maison des assistantes maternelles : une réunion avec aménagement 77 est prévue vendredi 5 avril. Le bâtiment devrait être utilisable vers la semaine 17. Toutefois, les anti-pinces doigts ne sont toujours pas mis en place, les évacuations ne sont pas bouchonnées, la résine de la rampe d'accès n'est pas mise, et de la rouille apparaît sur le garde-corps.

Terrain de Boules : il a été biné et désherbé par les agents techniques. Le terrain est utilisable pour le concours de pétanque de samedi 6 avril.

M. MOAL prend la parole et remercie les agents techniques du travail effectué.

M. le Maire reprend la parole en indiquant qu'il existe des produits de traitement autorisés pour désherber. M. RACINE intervient en précisant que ceux-ci étant toxiques ils sont interdits dans les rues et les terrains communaux mais utilisables dans les cimetières.

Tour de table :

Mme CHEDRI : informe le Conseil municipal que les assistantes maternelles de Valence et de Pamfou rencontrent des difficultés (proches du harcèlement) avec l'infirmière de la PMI. Après renseignements, cette infirmière qui était en charge du secteur du Châtelet-en-Brie aurait perdu ce secteur suite à une plainte déposée par une assistante maternelle du Châtelet-en-Brie. Cette infirmière aurait un comportement inadapté, à savoir : parle mal aux assistantes maternelles, rentre au domicile de ces dernières sans frapper, effectue des visites inopinées. Elle est toujours à charge contre les assistantes maternelles. Certaines parlent d'arrêter leur métier.

Mme CHEDRI indique également qu'elle a parlé à M. HUCHET, maire de PAMFOU de ce problème. M. le Maire reprend la parole et indique qu'une rencontre est prévue semaine prochaine avec M. HUCHET pour en parler.

M. RACINE : informe le conseil municipal qu'un problème va se poser en janvier 2020 concernant la participation à la piscine de tous les enfants de la classe de CE1. En effet, un enfant du fait de son handicap ne pourra s'y rendre car son auxiliaire de vie scolaire ne pourra pas l'accompagner. La piscine de Montereau a indiqué qu'il ne leur sera pas possible de mettre un maître-nageur supplémentaire.

Mme JACQUES prend la parole et demande s'il ne serait pas possible qu'un parent d'élève puisse accompagner l'enfant car elle-même a déjà été accompagnatrice pour l'activité piscine. M. RACINE explique que cela risque d'être compliqué car il faudrait que le parent d'élève soit présent à chaque séance de piscine et ce pendant six semaines. M. le Maire précise qu'il va prendre contact avec la municipalité de Montereau-fault-Yonne afin de trouver une solution.

M. TOUSSAINT indique qu'un camion allant dans le sens Montereau-Melun roule à grande vitesse sur la RD 605 le matin entre 10h et 10h30.

M. le Maire prend la parole et indique que l'entreprise COLAS est en train de refaire l'enrobé de la RD 605 entre Valence et Pamfou.

Mme CHEDRI demande que le marquage au sol soit fait jusqu'au parking du cimetière.

M. MOAL : renouvelle ses félicitations au service technique pour le désherbage du terrain de boules.

Mme JACQUES indique qu'un camping-car est toujours garé à l'entrée du lotissement le long de son mur de clôture.

M. AMANI informe que le devis pour le feu d'artifice qui sera tiré le 13 juillet au soir a été signé et envoyé à SOIRS DE FETE.

M. le Maire informe le Conseil municipal que deux devis concernant le repas des Anciens sont arrivés en mairie. M. le Maire fait lecture des menus proposés. Au vu des différentes prestations, M. AMANI va demander à l'un des prestataire de faire une autre proposition pour le prix défini.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt-et-une heure trente.

En mairie, le 05/04/2019

Le Maire

Serge VAUCOULEUR

